



Bienvenue en Suisse

Adresses et astuces pour déménager

Avant le déménagement

Permis de séjour

Pour un séjour de plus de trois mois, un permis de travail et/ou de séjour en cours de validité est obligatoire. Pour les citoyens des États membres de l'UE-17 et des États de l'AELE, une procédure d'octroi de permis simplifiée s'applique. Vous pouvez faire les demandes de permis de travail et de séjour directement auprès du contrôle des habitants de votre commune dans un délai de 14 jours après votre arrivée. Pour la demande, vous devez présenter votre carte d'identité ainsi qu'un contrat de travail en cours de validité ou une confirmation de l'employeur.

Vous trouverez des informations complémentaires sur sem.admin.ch.

Impôts

Les salariés étrangers ne disposant pas du permis C (autorisation d'établissement) sont assujettis à l'impôt à la source. L'impôt à la source est déduit directement du salaire mensuel et versé par l'employeur à l'office des impôts. En règle générale, tous les formulaires requis pour les personnes assujetties à l'impôt à la source sont disponibles en ligne auprès des offices des impôts compétents ou de l'administration communale des contributions.

Assurance-maladie

En vertu de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'assurance des soins est obligatoire pour toutes les personnes domiciliées en Suisse.

Cette assurance couvre les besoins de base en cas de maladie, d'accident et de maternité, raison pour laquelle elle est également désignée comme l'assurance de base. Elle peut être complétée individuellement par des assurances complémentaires facultatives. À partir de la date de votre prise de domicile, vous devez vous inscrire dans les trois mois auprès de l'assureur-maladie de votre choix pour contracter l'assurance de base obligatoire.

Accordez-nous votre confiance. Avec 1,9 million de clients, le groupe Helsana est le premier assureur-maladie en Suisse.

Bénéficiez vous aussi de l'expérience, de la force innovante, du savoir-faire et de la dynamique du leader du secteur. Apprenez au cours d'un entretien personnalisé quelle assurance répond vraiment à vos besoins.

Notre équipe de conseil multilingue se tient à votre disposition du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00, au numéro +41 43 340 90 70.

Si vous êtes déjà en Suisse, nous serons ravis de vous conseiller à votre domicile.

Convenir d'un rendez-vous

Ou rendez-vous dans un point de vente Helsana près de chez vous. helsana.ch/sites

Assurance-accidents

Si vous travaillez au moins huit heures par semaine pour le même employeur, vous êtes automatiquement assuré-e contre les accidents professionnels et non professionnels. Par conséquent, vous pouvez exclure la couverture accident de votre assurance de base obligatoire, ce qui réduit la prime d'assurance de base de 7 %.

Résiliations et changements d'adresse

Pensez à effectuer vos résiliations et vos changements d'adresse dans les délais :

→ Annonce de départ au contrôle des habitants

→ Assurance-maladie

Ne résiliez votre assurance-maladie qu'après en avoir trouvé une en Suisse. Assurez-vous de la continuité de votre couverture d'assurance.

Après le déménagement

Contrôle des habitants

Après votre arrivée en Suisse, vous devez inscrire votre domicile auprès du service de contrôle des habitants de votre commune dans un délai de huit à dix jours.

Pour l'inscription, vous devez présenter les documents suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité de chaque membre de la famille entré en Suisse
- Une photo d'identité de chaque membre de la famille entré en Suisse
- Documents d'état civil (livret de famille, acte de mariage, acte de divorce, actes de naissance des enfants mineurs)
- Contrat de travail ou attestation d'admission dans une école supérieure pour les étudiants
- Copie du contrat de bail actuel en Suisse
- Attestation de l'assurance de base obligatoire auprès d'une assurance-maladie suisse (celle-ci peut être remise dans un délai de trois mois à compter de la date d'arrivée en Suisse)

Assurance ménage et de responsabilité civile privée

Nous vous recommandons de souscrire une assurance de responsabilité civile privée pour vous et les membres de votre famille vivant sous le même toit. Si vous causez un dommage matériel et/ou corporel, la loi vous en tient responsable et vous devez assumer la totalité des conséquences financières du dommage.

Pensez également à conclure une assurance ménage pour votre nouveau logement. Elle prend en charge les sinistres causés à l'inventaire du ménage à la suite d'un incendie, d'un dégât d'eau, d'un vol ou d'un bris de glace.

Notre conseil : l'assurance de responsabilité civile privée est souvent incluse dans l'assurance ménage.

Permis de conduire et immatriculation de véhicules à moteur

Procédez à l'échange de votre permis de conduire auprès du service des automobiles au plus tard 12 mois après votre arrivée.

Notre conseil : veillez à ne pas dépasser ce délai, auquel cas vous devrez passer l'examen du permis de conduire suisse.

Vous trouverez des informations détaillées sur l'échange du permis de conduire et les adresses des services des automobiles sur :

asa.ch/fr

Pour l'immatriculation de votre voiture, les délais suivants s'appliquent :

- 12 mois pour l'importation comme effet de déménagement
- 1 mois pour l'importation d'un véhicule neuf

Assurance de véhicules à moteur

Pour l'immatriculation de votre véhicule, vous devez présenter une attestation d'assurance émise par une compagnie d'assurances suisse.

Aperçu des contacts importants

AVS et IV, les assurances de rente

Renseignez-vous sur l'assurance-vieillesse et survivants obligatoire ainsi que sur l'assurance-invalidité.

[avs-ai.info](https://www.avs-ai.info)

Secrétariat d'État aux migrations

Vous trouverez ici des informations utiles sur la nationalité suisse, la naturalisation ainsi que des adresses de contact importantes.

[sem.admin.ch](https://www.sem.admin.ch)

Autorisation de séjour et permis de travail

Une fois que vous avez signé un contrat de travail, vous pouvez faire une demande d'autorisation de séjour et de permis de travail. Découvrez-en plus sur le site du Secrétariat d'État aux migrations :

[sem.admin.ch](https://www.sem.admin.ch)

Diplômes étrangers

De nombreux diplômes obtenus à l'étranger doivent être reconnus officiellement. Vous trouverez des informations complémentaires à l'adresse suivante :

[sefri.admin.ch](https://www.sefri.admin.ch)

Assurance de véhicules à moteur

Trouvez en quelques clics l'assurance de véhicules à moteur qui vous convient le mieux.

[bonus.ch](https://www.bonus.ch)

Office fédéral des assurances sociales

À l'instar des taux d'imposition, les assurances sociales varient d'un canton à l'autre. Vous trouverez des informations complémentaires à l'adresse suivante :

[ofas.admin.ch](https://www.ofas.admin.ch)

Service des douanes

L'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières fournit des renseignements sur les franchises-valeurs, sur l'importation d'un véhicule en Suisse et sur de nombreux autres thèmes.

[ofdf.admin.ch](https://www.ofdf.admin.ch)

Communautés en ligne

Avant même votre déménagement en Suisse, vous avez la possibilité de nouer des contacts avec des expatriés.

[justlanded.com](https://www.justlanded.com)

[hallo-schweiz.ch](https://www.hallo-schweiz.ch)

[expatica.com](https://www.expatica.com)

Calculer l'impôt à la source

En tant que personne salariée étrangère ne disposant pas du permis C (autorisation d'établissement), votre impôt est prélevé à la source. Celui-ci est déduit directement du salaire mensuel et versé par l'employeur à l'office des impôts. Vous pouvez calculer votre impôt à la source via le lien ci-après :

[fr.comparis.ch/finanzen](https://www.fr.comparis.ch/finanzen)

La Suisse, le pays des loisirs

En matière de qualité de vie, de culture et de loisirs, la Suisse a beaucoup à offrir. Sur le site Internet de la Fédération suisse du tourisme, vous trouverez de nombreuses informations sur votre nouveau pays.

[myswitzerland.com](https://www.myswitzerland.com)

Recherche de logement

Pour trouver un logement, différents portails immobiliers sont à votre disposition :

[homegate.ch](https://www.homegate.ch)

[immoscout.ch](https://www.immoscout.ch)

[immoclick.ch](https://www.immoclick.ch)



Brunni
Alp Zw. Mythe
Holzegg / Iber
Hoch-Ybrig

Alpthal
Einsiedeln

Haggenegg
Schwyz
Mostelberg
Sattel

Brüschrainhöchi
Chli Tändli
Einsiedeln

Nüsellstock
Rothenthurm

Berg-Gasthaus

Clause de non-responsabilité

Les contenus de nos pages d'information ont été établis avec le plus grand soin. Cependant, nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des contenus.

Les pages contiennent des liens vers des sites Internet externes de tiers dont les contenus échappent à notre influence. Par conséquent, nous ne pouvons fournir aucune garantie quant à ces contenus externes. La responsabilité des contenus desdits sites reliés incombe à l'exploitant ou l'opérateur des sites concernés.

Aucun contenu illicite n'a été détecté au moment de la mise en place des liens. Nous nous engageons néanmoins à supprimer tout lien qui s'avérerait illégal.

Informations sur votre canton de domicile

Apprenez à connaître votre nouvelle région. Sur le site Internet de votre canton, vous trouverez des adresses importantes, des événements et des conseils intéressants pour vos loisirs.

Argovie

ag.ch

Appenzell Rhodes-Extérieures

ar.ch

Appenzell Rhodes-Intérieures

ai.ch

Bâle-Campagne

bl.ch

Bâle-Ville

bs.ch/fr

Berne

be.ch

Fribourg

fr.ch

Genève

ge.ch

Glaris

gl.ch

Grisons

gr.ch

Jura

ju.ch

Lucerne

lu.ch

Neuchâtel

ne.ch

Nidwald

nw.ch

Obwald

ow.ch

Schaffhouse

sh.ch

Schwytz

sz.ch

Soleure

so.ch

Saint-Gall

sg.ch

Thurgovie

tg.ch

Tessin

ti.ch

Uri

ur.ch

Valais

vs.ch/fr

Vaud

vd.ch

Zoug

zg.ch/fr

Zurich

zh.ch



Liste de contrôle pour votre déménagement en Suisse

Avant le déménagement

- Choix du lieu de domicile
 - Renseignez-vous sur les taux d'imposition et les assurances sociales au niveau cantonal.
 - Choisissez une école pour vos enfants.
- Recherche de logement
 - Pour visiter un logement, vous devez présenter les documents suivants :
 - Copie du permis de séjour/ pièce d'identité en cours de validité
 - Copie du contrat de travail
 - Coordonnées du dernier bailleur
 - Renseignements sur les poursuites (renseignements sur la moralité de paiement)
- Préparation du déménagement
 - Préparez l'intégralité de vos documents de douane et d'entrée.
 - Veillez à disposer des documents d'entrée pour votre véhicule.
 - Mandatez une entreprise de transport ou organisez le transport de vos effets de déménagement.
- Faire une demande de permis de séjour (si ce n'est pas déjà fait)

Après le déménagement

- Inscription du domicile
- Conclure une assurance-maladie
- Conclure une assurance ménage et de responsabilité civile privée (dans un délai de trois mois après la prise de domicile)
- Faire immatriculer le véhicule
 - Concluez une assurance de véhicules à moteur.
 - Échangez votre permis de conduire.
 - Faites immatriculer votre véhicule.
- Clarifier l'assujettissement fiscal dans le pays d'origine
- Ouvrir un compte bancaire
- Faire une demande de ligne téléphonique et de connexion Internet

Nous sommes là pour vous.

Tout au long de la vie. Pour que vous restiez en bonne santé, retrouviez rapidement la santé ou viviez mieux malgré la maladie.

Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

Groupe Helsana

0844 80 81 82

helsana.ch/contact

helsana.ch/sites

Distinguée par les meilleures notes.

